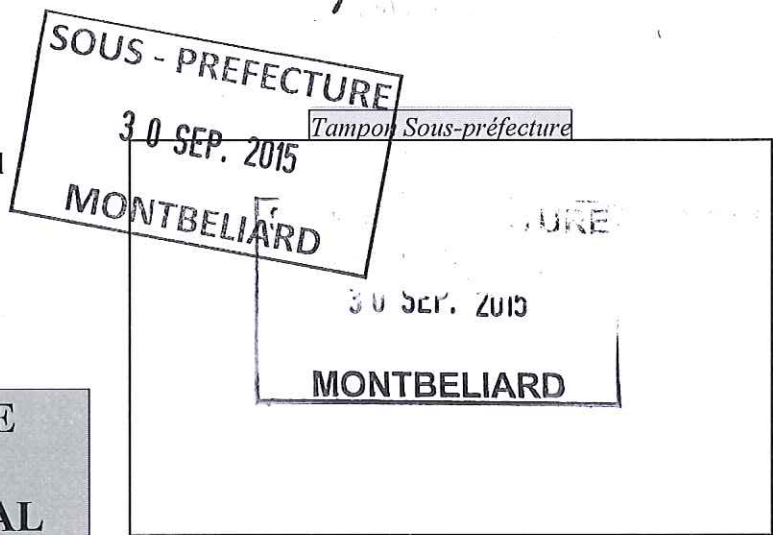


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS
CANTON : Montbéliard-Ouest
ARRONDISSEMENT : Montbéliard
COMMUNE : BAVANS (25550)
N° INSEE : 25048

N° 48/2015

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



DATE DE CONVOCATION : 02/09/2015	L'an deux mil quinze le dix sept septembre à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2015	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25 Ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 4 Absents : 2</i>	Étaient présents : TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine (arrivée à 20h10), DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre. Étaient représentés : DURY Bernard, MULLER-FRAS Stéphanie, PLANÇON Aurélie, MAKSOUH Mourad. Étaient absents : SEGAUD Grégoire, GORGULU Alpay.
OBJET : <i>Convention d’objectifs et de financement Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018</i>	Procurations données : <ul style="list-style-type: none">- DURY Bernard a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre,- MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès,- PLANÇON Aurélie a donné procuration à JELIC Céline,- MAKSOUH Mourad a donné procuration à MÉRAUX Jocelyne.
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>	Madame Véronique DELMARRE est nommée secrétaire de séance.

Le Contrat Enfance Jeunesse entre la Ville et la Caisse d’Allocations Familiales est un contrat d’objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l’accueil des enfants et des jeunes jusqu’à l’âge de 17 ans.

Le précédent contrat a pris fin le 31/12/2014. Ce nouveau contrat d’une durée de 4 ans (2015-2018) permettra à la collectivité de bénéficier de subventions de fonctionnement pour ses structures « Petite enfance et Jeunesse ».

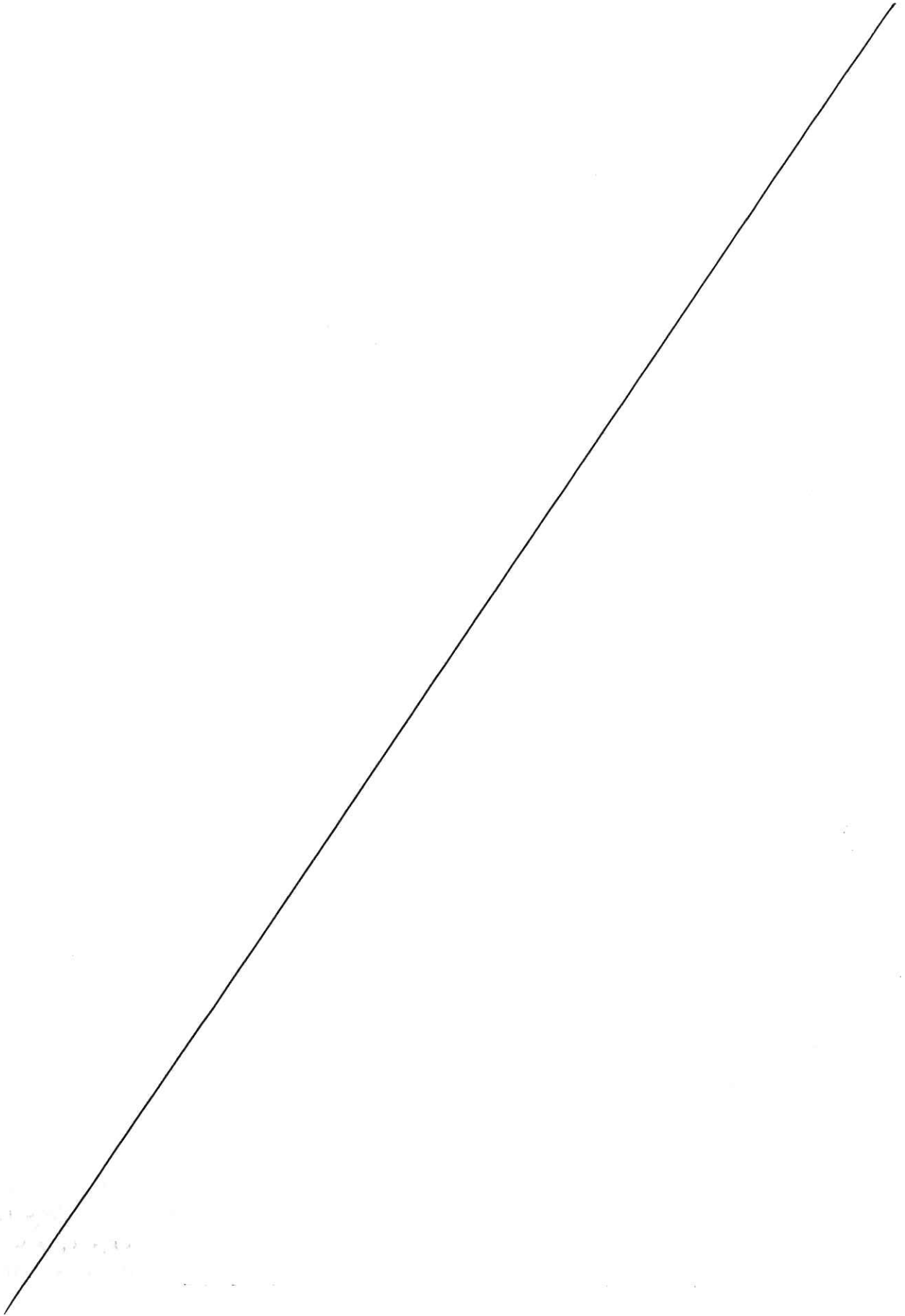
Le Conseil Municipal, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, autorise Madame le Maire à signer la Convention d’objectifs et de financement – Contrat « Enfance et Jeunesse » entre la Ville et la CAF.

Fait et délibéré à Bavans, le 17/09/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 18/09/2015
Publiée le 17/09/2015
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME



Le Maire



SOUS-PREFECTURE
- 3 FEV. 2016
MONTBELIARD

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



MAIRIE DE BAVANS
29 JAN. 2016
COURRIER REÇU

Prestation de service Contrat enfance et jeunesse

Les conditions ci-dessous, complétées des « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse », constituent la présente convention.

Entre :

La Commune de Bavans
représentée par Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
dont le siège est situé *1 rue des Fleurs – 25550 BAVANS*

Ci-après désigné « le(s) partenaire(s) ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales du Doubs
représentée par Monsieur Lionel KOENIG, Directeur
dont le siège est situé *3 rue Léon Blum – 25216 MONTBELIARD Cedex*

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Le Contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

Elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la présente convention ;
- fixer les engagements réciproques entre les signataires.

Les modalités de financement

Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.



Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles au titre de la présente convention sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1^{er} janvier 2015.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre d'un contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3 ci-après de la présente convention), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,1805 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article « Le cadre général du dispositif « Contrat enfance et jeunesse » » des « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse » de la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej.

Les modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les dispositions précisées ci après

Les Avances/acomptes sont versés dans une limite de 70 % des droits réels (N-1) ou droit prévisionnel (N) s'il est inférieur.

Régularisation

Sous réserve de réception dans les délais prévus à la présente convention des pièces justificatives (annexe 5 des conditions générales prestation de service Cej), la Caf procède au calcul des sommes réellement dues. Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire dans la limite des montants forfaitaires prévus à la convention ;
- la mise en recouvrement d'un indu.

Celui-ci est remboursé directement à la Caf ou fait éventuellement l'objet d'une régularisation sur les versements suivants.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner le non versement du solde, voire la récupération des montants versés.

Le refus de communication de justificatifs peut entraîner la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

Le suivi des objectifs, des engagements et l'évaluation des actions

Le partenaire s'engage sur la production annuelle de pièces justificatives détaillées (annexe 5 des conditions générales prestation de service Cej) avant le 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention.

Le suivi des objectifs

Chaque année, avant le 31 mars et au plus tard le 30 juin de l'année suivante (N+1), le partenaire s'engage à fournir à la Caf, une information détaillée sur :

- le calendrier des créations de places, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- le calendrier des créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la présente convention ;
- le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

Le partenaire s'engage à maintenir le niveau d'accueil existant avant le présent contrat « enfance et jeunesse », décrit en annexe 2 ci-après de la présente convention.



Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi annuel réalisé en concertation avec le partenaire signataire.

A cet égard, les signataires de la présente convention conviendront conjointement des modalités matérielles permettant la mise en place du suivi des engagements.

Ces modalités pourront prendre la forme d'une rencontre annuelle, d'une instance de coordination ou d'un comité de pilotage.

La Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, dans le cadre d'une démarche partagée.

L'évaluation en fin de contrat a pour objet de rendre compte de la réalisation des objectifs et de l'efficacité du contrat « enfance et jeunesse ».

Elle permet l'analyse du fonctionnement des services financés par la Caf, telle que décrit en annexe-

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article ci-dessus « L'objet de la convention », sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

La durée de la convention

La présente convention prend effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties, jusqu'au 31 décembre 2018.

En cochant cette case, « le partenaire » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les « conditions générales prestation de service Contrat enfance et jeunesse (comprenant les annexes numérotées 4, 5 et 6) » en leur version de juillet 2015,

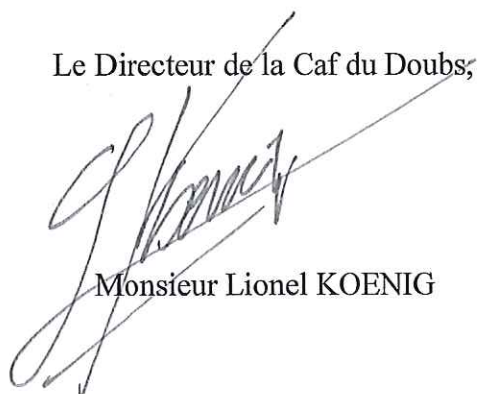
et « le partenaire » les accepte.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à Montbéliard le 21 décembre 2015


en 2 exemplaires

Le Directeur de la Caf du Doubs,



Monsieur Lionel KOENIG

Le Maire de la Commune,



Madame Agnès TRAVERS

Tableau récapitulatif financier Global
Contrat : 201500257 BAVANS 2G
Date d'effet : 01/01/2015 au 31/12/2018

Module : VOLET JEUNESSE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Périscolaire	ALSH - Extension Périscos ville	2 478,81	2 478,81	2 478,81	2 478,81	9 915,24
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		2 478,81	2 478,81	2 478,81	2 478,81	9 915,24
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH 12/17 ANS - AGASC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			ALSH 4/13 ANS - AGASC	16 521,65	16 521,65	16 521,65	16 521,65	66 086,60
			ALSH - Périscos ville	32 100,20	32 100,20	32 100,20	32 100,20	128 400,80
			ESPACE EDUC. PLURIEL	48 621,85	48 621,85	48 621,85	48 621,85	194 487,40
	TOTAL	ACTION ANTERIEURE		87 243,70	87 243,70	87 243,70	87 243,70	349 118,80

Module : VOLET ENFANCE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieux accueil Enfants parents	LAEP - AGASC Bavans	1 892,87	1 892,87	1 892,87	1 892,87	7 571,48
			MA - Les Tourtereaux Extension	29 500,41	29 500,41	29 500,41	29 500,41	118 001,64
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		31 393,28	31 393,28	31 393,28	31 393,28	125 573,12
Action antérieure	Accueil Enfance	Multi accueil	MA - Les Tourtereaux Base	46 738,58	46 738,58	46 738,58	46 738,58	186 954,32
	TOTAL	ACTION ANTERIEURE		46 738,58	46 738,58	46 738,58	46 738,58	186 954,32

CEJ 2G BAVANS 2011-2014**CEJ 2G BAVANS 2015-2018**

Composition du contrat : 2 modules

Module 1 Volet Jeunesse (ALSH extrascolaire et périscolaire)

Module 2 Volet Enfance

Module 1 Volet Jeunesse

Volet Jeunesse sans développement

1) L'existant au 31 décembre 2014

ALSH Périscolaire (stock)	30 159 heures
ALSH Périscolaire (flux)	6 529 heures
ALSH périscolaire 4-13 ans	8 432 heures

Montant de la PSEJ 2014 : 55 425,58 €

2) Base contractuelle pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018

Ces données sont transmises a titre indicatif

	2015	2016	2017	2018
PSEJ stock	48 621,85 €	48 621,85 €	48 621,85 €	48 621,85 €
PSEJ flux	2 478,81 €	2 478,81 €	2 478,81 €	2 478,81 €
PSEJ totale	51 100,66 €	51 100,66 €	51 100,66 €	51 100,66 €

Module 2 Volet Enfance

Volet Enfance sans développement

1) L'existant au 31 décembre 2014

MA « Les Tourtereaux » (stock)	33 082 heures
MA « Les Tourtereaux » (flux)	17 029 heures
LAEP – AGASC Bavans	136 heures

Montant de la PSEJ 2014 : 75 289,94 €

2) Base contractuelle pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018

Ces données sont transmises a titre indicatif

	2015	2016	2017	2018
PSEJ (stock)	46 738,58 €	46 738,58 €	46 738,58 €	46 738,58 €
PSEJ (flux)	26 091,05 €	26 091,05 €	26 091,05 €	26 091,05 €
PSEJ globale	72 829,63 €	72 829,63 €	72 829,63 €	72 829,63 €



N°Cej : 201120066
 Nom du Cej : BAVANS

ELABORER LE DIAGNOSTIC ACTUALISÉ

Une approche en deux étapes s'appuyant sur un socle commun
 de données déterminées par la Cnaf

Le diagnostic constitue l'étape préliminaire mais essentielle de la procédure contractuelle avec le partenaire, commune ou employeur. Lors de cette phase, il s'agit de déterminer les points forts et faibles du territoire étudié en fonction des besoins et attentes de la population concernée aujourd'hui et à venir.

Cet état des lieux vise à partager, avec le partenaire, les conclusions portant sur les domaines ou actions à développer et/ou à améliorer qui permettront l'élaboration du contrat. Cette phase doit décrire le point de départ du contrat et le sens attendu du projet.

1- L'identification du périmètre contractuel et du partenaire concerné

⇒ Dispositifs contractuels (autres que le contrat enfance-jeunesse) :

- signés avec la Caf : **OUI**

Si OUI, précisez la nature (animation locale – accompagnement à la scolarité – contrat de projet Centre Social, etc.) et la période d'agrément :

Nature	Période (du ... au ...)
Contrat de Projet (AGASC)	2013/2016

- signés avec d'autres partenaires : **OUI**

Si OUI, précisez le partenaire (Conseil Général, etc.), la nature du dispositif et la période :

Partenaire	Nature du dispositif	Période (du ... au ...)
PMA, Ville, ETAT, Conseil Général...	CVU	2015.....
ETAT, Ville	Programme de Réussite Educative	2015.....

2- La mise en œuvre d'un diagnostic partagé avec le contractant

Le diagnostic doit apporter des éléments de connaissance ciblés autour d'un socle commun de données déterminées par la Cnaf sur les points suivants :

- l'évolution du contexte local et des besoins ;
- l'analyse des besoins actuels et s'inscrivant sur le moyen et long terme ;
- l'analyse de l'offre existante ;
- l'analyse des partenariats existants ou pouvant être développés ;
- le sens du projet s'inscrivant dans le cadre plus large d'une politique familiale territoriale.

Le diagnostic rassemble : les données démographiques, les typologies familiales, le niveau de ressources des familles, l'urbanisme et l'habitat, les équipements et services, la vie économique locale.

➤ Données démographiques

Informations recueillies	Objectifs
Population allocataire	Connaître la proportion d'allocataires sur le territoire observé et son évolution.
Nombre d'enfants d'allocataires de 0 à 5 ans révolus et de 6 à 17 ans révolus	Connaître le nombre d'enfants d'allocataires répartis en fonction des 2 tranches d'âges ciblées et son évolution.

CAF Allocataires et Enfants	2010	2013
Population INSEE	3 573	3 662
Nombre d'allocataires (bénéficiaires)	537	573
Nombre de personnes couvertes	1 639	1 753
Taux de couverture (%)	46 %	48 %
Nombre enfants < 3ans	142	137
Nombre enfants de 3/6 ans	119	148

Nombre enfants de 6/12 ans	253	250
Nombre enfant de 12/16 ans	150	155
Nombre enfants de 16/17 ans	53	79

➤ **Structures familiales**

Informations recueillies	Objectifs
Nombre de ménages et situation familiale	Connaître la répartition des typologies familiales parmi les ménages, et notamment évaluer la proportion de familles monoparentales. Ces données peuvent orienter les schémas de développement.
Situation familiale et taille des familles allocataires	Evaluer la proportion de familles nombreuses, de familles monoparentales et de familles monoparentales nombreuses afin d'envisager d'éventuels risques de précarité et /ou d'exclusion

CAF Familles Allocataires	2010	2013
% isolés hommes	10 %	11 %
% isolés femmes	14 %	13 %
% Familles monoparentales	15 %	16 %
-dont familles avec 3 enfants ou plus	22 %	12 %
% Familles couples sans enfants	6 %	7 %
% Familles couples avec enfants	54 %	54 %
% Familles nombreuses	27 %	26 %

➤ **Activité professionnelle**

Informations recueillies	Objectifs
Taux d'activité de la population âgée de 25-49 ans par sexe	Avoir quelques indicateurs de la situation professionnelle des habitants du secteur étudié pour connaître leurs contraintes temporelles.
Parents en activité	Connaître le nombre de parents en activité sur le territoire contractuel peut être intéressant notamment lorsqu'une entreprise est cocontractante.

CAF Activités Allocataires	2010	2013
Taux d'activité masculine 25-49 ans (%)	89 %	91 %
Taux d'activité féminine 25-49 ans (%)	66 %	71 %
Nombre enfants de -6 ans dont monoparent actif avec emploi	16	12
Nombre enfants de -6 ans dont 2 parents actifs avec emploi	111	110
Nombre enfants de 6 à 11 ans dont monoparent actif avec emploi	18	19
Nombre enfants de 6 à 11 ans dont 2 parents actifs avec emploi	114	129
Nombre enfants de 12 à 15 ans dont monoparent actif avec emploi	25	19
Nombre enfants de 12 à 15 ans dont 2 parents actifs avec emploi	70	71

Nombre enfants de 16 à 17 ans dont monoparent actif avec emploi	9	22
Nombre enfants de 16 à 17 ans dont 2 parents actifs avec emploi	19	34

➤ **Niveau des ressources**

Informations recueillies	Objectifs	Décomposition de l'information ou de la donnée à recueillir
Quotients familiaux	Connaître la répartition des familles allocataires en fonction des Qf Cnaf afin d'apporter des éléments en vue de la mise en place d'une politique tarifaire avec les partenaires et éventuellement d'envisager des accords pour l'installation de l'outil Caf Pro...	Répartition des familles allocataires en fonction de catégories de Qf. Celles-ci sont établies en fonction des caractéristiques de la population locale et du règlement intérieur d'Action Sociale de la Caf. Les Qf indéterminés résultent d'informations non renseignées.

Quotient familiaux	2010			2013		
	Nombre d'allocataires	Nombre de familles allocataires	Nombre d'enfants à charge	Nombre d'allocataires	Nombre de familles allocataires	Nombre d'enfants à charge
De 0 à 550	219	96	209	190	72	149
De 551 à 750	102	72	152	132	86	191
De 751 à 850	27	26	53	37	34	73
De 851 à 1000	41	36	74	42	35	77
1001 et plus	87	84	148	108	100	192
indéterminé	61	58	122	64	60	128
Total	537	372	758	573	387	810

➤ **Dispositifs et projets urbanistiques**

Informations à recueillir	Objectifs	Décomposition de l'information ou de la donnée à recueillir	Sources
Dispositifs et projets urbanistiques et d'aménagement du territoire	Connaître les dispositifs et projets urbanistiques envisagés sur le territoire étudié afin de posséder une vision d'ensemble du territoire sur lequel le contrat sera mis en œuvre et de tenter de garantir une cohérence entre les différentes actions liées à ces dispositifs.	Grand Projet de Ville (Gpv) ; Grand Projet Urbain (Gpu) ; Contrat de Ville ; Zone Urbaine Sensible (Zus) ; Zone de revitalisation rurale (Zrr) ; Quartier classé en « contrat urbain de cohésion sociale » (Cucs) Opération programmée d'amélioration d'habitat (Opah) ; Plans locaux d'urbanisme Pôles d'excellence rurale	Insee, Mairie (chefs de projets) Fichier de référence géographique pour certains dispositifs

- Dispositifs et projets urbanistiques :

Orientations générales :

Le diagnostic communal, réalisé dans le cadre de la démarche du PLU, a permis de mettre en avant les

besoins et enjeux qui reposent sur le territoire.

Bavans connaît des tendances récentes qui influent sur son profil socio-économique et sur son territoire.

Aussi, le conseil municipal souhaite pleinement s'inscrire dans une perspective de développement et

d'attractivité démographique, tout en mettant en place les conditions d'une préservation de son cadre de

vie.

La préservation de ce cadre de vie passe notamment par la mise en place d'une Infrastructure Verte et

Bleue à l'échelle du Pays de Montbéliard. Cette Infrastructure Verte et Bleue remplit un double objectif :

assurer la viabilité écologique du Pays de Montbéliard et fonder durablement son organisation urbaine et économique.

L'Infrastructure Verte et Bleue est composée de trois entités distinctes : une charpente d'agglomération

(éléments géographiques identitaires : grandes continuités paysagères, zones tampons, Espace Naturel Remarquable,...).

Un réseau structurant (parcs, belvédères, liaisons larges de type coulée verte, etc) et un réseau local

(squares, places publiques, aires de jeux, liaisons douces, etc). Ainsi, à travers cette décomposition en

trois entités, l'Infrastructure Verte et Bleue structure le PADD.

Le projet communal est articulé autour de cinq orientations :

- 1. Permettre l'accueil de nouveaux habitants, au travers d'un développement urbain maîtrisé et équilibré
- 2. Affirmer le positionnement de Bavans comme bourg-relais du cœur d'agglomération
- 3. Permettre le développement économique et l'accueil d'entreprises
- 4. Poursuivre la mise en œuvre de la politique d'agglomération de déplacements
- 5. Préserver et valoriser la trame paysagère communale

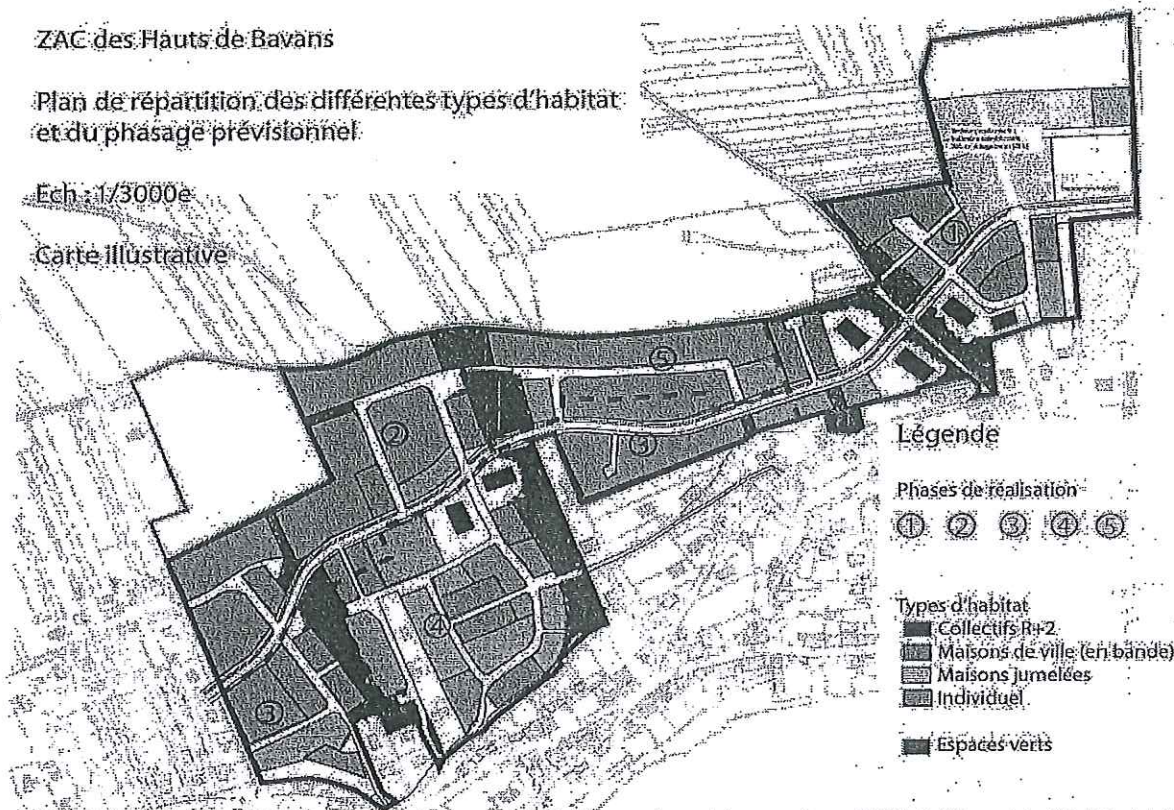
La ZAC des Hauts de Bavans s'étend sur 23 hectares. Les travaux seront réalisés en 5 tranches (340 logements)... Les taux d'achèvement des chantiers sont de pour les tranches 1, 2, 3 (100%), 4 (50%) et la tranche 5 est commercialisée depuis février 2011.

ZAC des Hauts de Bavans

Plan de répartition des différents types d'habitat et du phasage prévisionnel

Ech. 1/3000e

Carte illustrative



Rapport de présentation - POS de Bavans - 25.02.2005

Le projet des « Hauts de Bavans », qui a émergé au travers d'une procédure de Zone d'Aménagement Concertée, doit notamment permettre de remplir cet objectif de croissance. Ce site, en raison de sa position géographique, assure aujourd'hui une « transition » entre le centre et la zone agricole à l'ouest. Plusieurs enjeux sont liés à l'aménagement de ce secteur :

- La valeur et l'environnement paysager du site, localisé sur un coteau orienté sud,
- La question des liens et continuités à préserver vers les espaces verts et de loisirs,
- La maîtrise des densités d'habitat (SCOT)

Au final, le site devrait accueillir environ 300 logements.

➤ Localisation de structures, équipements et services

➤ Localisation de structures, équipements et services

Informations à recueillir	Objectifs	Décomposition de l'information ou de la donnée à recueillir	Sources
Etablissements scolaires 6-16 ans	<p>Connaître le nombre et la localisation des différents équipements scolaires afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'étudier l'éloignement ou la proximité des équipements scolaires pour les jeunes par rapport à leur domicile ; - de repérer les lieux de vie des enfants ; - de repérer les acteurs locaux ; - de connaître le nombre d'enfants inscrits et, si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée. 	<p>Etudier les établissements publics et privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écoles maternelles ; - écoles élémentaires ; - collèges ; - lycées et Lep ; - établissements spécialisés. <p><u>Remarque</u> : Les établissements primaires relèvent de la responsabilité de la commune, les collèges du conseil général, et les lycées du conseil régional.</p>	<p>Rectorat</p> <p>Service scolarité de la commune</p>
Equipements sportifs	<p>Connaître l'existence ou non, et la localisation des équipements afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale ; - d'identifier des relais d'information ; - de découvrir des acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes. 	<p>Piscine, gymnase, terrains de sports, clubs sportifs, divers, etc.</p>	<p>Collectivité</p> <p>Jeunesse et Sports</p>
Equipements culturels		<p>Bibliothèque, médiathèque, théâtre, etc. ludothèque, cinéma,</p>	
Services de santé	<p>Connaître l'existence ou non, et la localisation des services afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale ; - d'identifier des relais d'information ; - de découvrir des acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes. 	<p>Planning familial, professions libérales, etc.</p>	<p>Collectivité</p> <p>Ddjs</p> <p>Conseil Général</p> <p>La Poste (annuaire)</p>
Services administratifs		<p>Bâtiments principaux, annexes, ou permanences de :</p> <p>Mairie, Centre Communal d'Action Sociale (Ccas), Circonscription de Prévention d'Action Sociale (Cpas), Pmi, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Cpam), Caisse d'Allocations Familiales, etc.</p>	
Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans		<p>Bureau d'Information de la Jeunesse (Bij), Paio, mission locale, Centre d'Information et d'Orientation (Cio).</p>	

- Etablissements scolaires

sur le territoire concerné		à proximité (localisation à préciser)
Ecole(s) maternelle(s)	Nbre : 1 Nbre de classes : 5 Nbre total d'enfants scolarisés : 135 Nbre d'enfants scolarisés de la Collectivité : 130	Bavans (EEP F.Dolto)
Ecole(s) élémentaires(s)	Nbre : 1 Nbre de classes : 11 Nbre total d'enfants scolarisés : 218 Nbre d'enfants scolarisés de la Collectivité : 210	Bavans (Bel-air/Radreau)
Collège(s)	Nbre : 1 Nbre d'enfants scolarisés de la Collectivité : 133 CLIS oui non Nbre d'enfants scolarisés de la Collectivité :	Voujeaucourt

(1) ne renseigner que si le territoire concerné ne compte pas ce type d'établissement

- Structures sportives (clubs – gymnases - terrain de sports – piscine(s) – etc)
- Structures sportives (clubs – gymnases - terrain de sports – piscine(s) – etc)

Nature de la structure	Nombre	Implantation
gymnase	1	Bavans (Bel-air)
Salle omnisports	1	Bavans (Rue du stade)
Terrain de football	3	Bavans (Rue du stade)
Terrain de tennis	2	Bavans (Bel-air)
Stand de tir	2	Bavans (Centre et Bel-air)

- Equipements culturels (bibliothèque – ludothèque – théâtre – cinéma - école de musique – etc.)

Nature de la structure	Nombre	Implantation
bibliothèque	1	Bavans (Bel-air)
	1	
	1	

- Social / Santé (Centre Social – équipements socio-culturels – planning familial – professions libérales – etc.)

Nature de la structure	Nombre	Implantation
Centre Social	1	Bavans (Grande rue)
Dentiste	1	Bavans (Grande rue)
Médecin généraliste	2	Bavans (Grande rue) (place centrale)
Salle des fêtes	1	Bavans (Rue du stade)
	1	

- Administration (bâtiments principaux – permanences ou annexes de mairie – Ccas – Pmi – Caf – Cnam – etc.)

Nature de la structure	Nombre	Implantation
Mairie	1	Bavans (Rue des Fleurs)
CCAS	1	Bavans (Rue des Fleurs)

- Services s'adressant aux jeunes (bureau information jeunesse – mission locale – Cio – etc.)

Annexe 5

Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

I - Pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

I.1 - Collectivités territoriales - Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence. Numéro SIREN / SIRET.	
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence).	Attestation de non changement de situation.
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire.	

I.2 - Entreprises (contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur)


Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Vocation	Statuts.	Attestation de non changement de situation.
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly).	
Existence légale	Numéro SIREN / SIRET.	

Existence légale	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, dazant de moins de 3 mois.	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, dazant de moins de 3 mois.
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1).	

I.3 - Associations - Mutuelles - Comités d'entreprise (contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	<p>Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture.</p> <p>Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles.</p> <p>Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives.</p>	
Vocation	<p>Numéro SIREN / SIRET.</p> <p>Statuts.</p>	Attestation de non changement de situation.
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly).	
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1).	

II - Pièces justificatives relatives au CEJ

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention		Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Engagement à réaliser l'opération	Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places.		Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places.
Diagnostic territorial	Fiche diagnostic (cf. annexes 4 et 4 bis de la présente convention ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention).		Fiche diagnostic (cf. annexes 4 et 4 bis de la présente convention ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention).
	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention
Eléments financiers	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la Pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf. 	<p>Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ de la convention pour chacune des années couvertes par la convention.</p>	<p>Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ de la convention pour chacune des années couvertes par la convention.</p>

<p>Activité</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la Pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf. 	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement).</p>
	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement).</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la Pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf.

<p>Nature de l'élément justifié</p>	<p>Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité</p>
<p>Activité</p>	<p>Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ.</p>
	<p>Production au 1^{er} semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel, par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service.</p>

Annexe 5.2 : les prix plafonds

	prix plafond (en euros)
Accueil collectif* 0-moins de 6 ans	7,22€ / heure enfant
Accueil familial* et parental* 0- moins de 6 ans	7,22€ / heure enfant
Micro crèche* 0- moins de 6 ans	7,22€/ heure enfant
Relais assistants maternels	44 254€ /an et par ETP de fonctionnement
Lieu d'accueil enfants - parents	59,46€ /heure d'ouverture
Ludothèques	20€ /heure d'ouverture
Poste de coordination	48 000€ / ETP
Formations Bafa, Bafd	1 600€ / stagiaire
"Diagnostic initial"	10 000€ / contrat
"Ingénierie"	10 000 € / action/an
Accueil de loisirs vacances été	4€ / heure enfant
Accueil périscolaire	3€ / heure enfant
Séjour vacances été	40€ / journée enfant
Séjour petites vacances	40€ / journée enfant
Camp adolescents	40€ / journée adolescent
Accueil jeunes déclaré Ddjs	4€ / heure jeune
Poste de coordination	48 000€ / ETP
Formations Bafa, Bafd	1 600€ / stagiaire
"diagnostic initial"	10 000€ / contrat
"Ingénierie"	10 000 € / action/an

* Relevant de l'article R.2324-17 du code de la Santé Publique.



LIVRET D'EVALUATION

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

- 6 ANS ET + 6 ANS

N° dossier CAF

ANNEE

2015

Nom Alsh :	Accueil périscolaire communal
Adresse :	3 rue de la chapelle 25550 BAVANS
Téléphone :	0381962248
Courriel :	restauration.bavans@orange.fr
Gestionnaire :	MAIRIE DE BAVANS
N° de gestionnaire :	
Nom du représentant légal :	Me TRAVERSIER Agnes
Nom du directeur :	M. ALCAPIA Benito

EVALUATION QUANTITATIVE

- Répartition géographique pour 2014

situez le lieu de résidence des enfants : communes, quartiers, secteurs...

	Nombre	%
Arbouans	1	0,50%
Arcey	1	0,50%
Audincourt	1	0,50%
Bart	5	2,51%
Bavans	163	81,91%
Berche	1	0,50%
Colombier Fontaine	2	1,01%
Desandans	1	0,50%
Etouvans	1	0,50%
Falmba	1	0,50%
Laire	1	0,50%
Longeville sur le Doubs	2	1,01%
Lougres	2	1,01%
Montbellard	5	2,51%
Presentevillers	1	0,50%
Sainte Suzanne	3	1,51%
Semondans	1	0,50%
Valentigney	1	0,50%
Villars sous Ecot	1	0,50%
Voujaucourt	5	2,51%
TOTAL	199	100,00%

- Nbre d'enfants bénéficiaires de l'Alde au temps libre

	2011	2012	2013	2014
Caf	48	56	81	88
Mutualité sociale agricole				
Autres organismes				
TOTAL	48	56	81	88

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT

- Personnel sur l'année

	Diplôme	Nature du contrat		Temps moyen de travail hebdomadaire	Temps de travail moyen auprès des enfants hebd.
		CDD ou contrat aidé*	CDI		
Responsable					
GORGUEU Ayfer	BAFA			27:00	22:00
MONTAMAT Sandrine	AP petite enfance			24:00	10:30
BRUN Laurence	BAFA			35:00	8:00
Animatrice					
BOINLEAU Thibault	BRJERS			35:00	22:00
RACINE Sylvain	CAP			8:00	8:00
ROY Monique	CAP			4:00	4:00
GAUTHIER Stella	CAP	X		4:00	4:00
BAN Philippe	BAFA			35:00	14:00
FILI Valérie	BAFA			35:00	18:00
HERGAS Anais	CAP	CAE		24:00	22:00
Stagiaire					
FREZARD Nadine	BAFA			24:00	22:00
TOTAL				204:00	112:00

pour la saisie : 12h30 taper comme suit 12:30

* en cas de contrat aidé, préciser quel type de contrat

- Taux d'encadrement :

inférieur aux normes réglementaires

* identique aux normes réglementaires

supérieur aux normes réglementaires

EVALUATION QUALITATIVE

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITE (sauf si vous l'avez déjà envoyé à la Caf)

	oui	non	en cours
Existe-t-il un projet pédagogique date d'actualisation 2013	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il un règlement intérieur date d'actualisation 2014	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueillez-vous des enfants en situation de handicap ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Différenciez-vous les activités selon les tranches d'âges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appliquez-vous un barème de participation familiales modulé en fonction des ressources ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quels objectifs prioritaires sont abordés dans votre projet pédagogique pour les 4 années du contrat ?

- Sur quels axes de la politique éducative du territoire avez-vous travaillé votre projet ?
(Epanouissement, rythme de vie, développement de la citoyenneté...)

Notre axe prioritaire est l'épanouissement personnel de l'enfant, nous développons la curiosité, la créativité d'autre part nous travaillons également à favoriser l'autonomie.

- Les jeunes sont-ils impliqués dans le projet éducatif ? Si oui, sous quelle forme ?

Nous favorisons les moments de dialogue et de régulation qui aboutissent à des projets collectifs ou individuels.

- Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre vos objectifs ?

Developper la curiosité de l'enfant. Proposer différents thèmes d'activités (culturel, scientifique, artistique, sportif...). Mettre à disposition les outils et les supports de réponses aux interrogations tels que bibliothèque, internet. Il est important d'aborder chaque activité de manière ludique. Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des enfants. Proposer plusieurs activités encadrées ou en autonomie. Aménager les locaux et le matériel afin que les enfants s'y aient accès sans l'intervention d'un adulte. Valoriser chaque pas vers l'autonomie et vers de nouveaux apprentissages. Etablir des règles de vie en collectivité décidées en concertation avec les enfants. Menner une réflexion sur l'aménagement des locaux. Etre à l'écoute, disponible, attentif, savoir reconnaître les signes de fatigue. Installer différents ateliers individuels, ou collectifs et donner à l'enfant la possibilité de choisir entre plusieurs activités variées. Réfléchir à la possibilité d'intervention de partenaires extérieurs. Amener de manière ludique les différentes interventions et activités proposées.

- Quels sont les outils d'évaluation utilisés au cours de l'année ?

Des réunions d'équipe sont organisées chaque trimestre de manière à aborder les difficultés et à chercher des solutions adéquates.

- Avez-vous observé des évolutions et si oui lesquelles ?

En quoi le fonctionnement de votre structure répond-t-il aux besoins des familles résidant sur le territoire ?

(rayonnement, aménagement des horaires, amplitude d'ouverture, complémentarité avec les autres structures existantes...)

Notre structure dispose d'une grande amplitude horaire ainsi que des points d'accueil dans les différentes écoles du territoire. Les familles peuvent déposer les enfants à leur convenance, le matin jusqu'à l'ouverture des classes et les reprendre le soir selon leur disponibilité.

En quoi la fréquentation de votre structure est satisfaisante ? (existe-t-il une liste d'attente, comment diffusez-vous l'information...)

Actuellement, quels moyens mettez-vous en œuvre pour favoriser la participation des parents ?

• Instances

Il existe un conseil de restauration-accueil périscolaire qui se réunit tous les trimestres. Une invitation est envoyée aux parents et ceux qui le souhaitent peuvent y assister.

• Fréquence

Quels moyens mettez-vous en œuvre pour promouvoir un encadrement de qualité ?
(formations individuelles et/ou collectives, suivi professionnel, définition des postes...)

Formation

L'ensemble du personnel peut accéder à des formations qualifiantes et/ou réglementaires.

Deux animateurs ont bénéficié de la formation générale au Brevet d' Aptitude aux fonctions d'Animateurs.

Quelles sont les relations partenariales avec les autres acteurs éducatifs ?
(autres Clsh, associations sportives et culturelles...)

Partenaires	Nature du partenariat	Points forts	Points faibles	Perspectives
Autres structures				
MAISON POUR TOUS	A en charge avec ses partenaires l'ensemble des actions de loisirs (artistiques, sportives et culturelles) en direction des 3-16 ans et des familles.	Proximité, complémentarité et qualité des relais et prise en charge entre les deux structures.	Moyens matériels (transport, fournitures, d'activités...) limités.	Continuité des accompagnements (coles-Accueil Périscolaire-AGASC...)
Associations sportives				
Associations culturelles				
SHOW-TIME	Intervention sur les sites élémentaires pour l'élaboration de spectacles ponctuels (téléthon...)	Expression scénique, improvisation, désinhibition.	Temps d'intervention trop court.	Continuité des interventions en primaire et mise en place en maternelle.
Autres associations				
LES FRUITIERS	Intervention sur les temps de restauration ainsi que sur l'accueil périscolaire. Pique-nique avec découverte des essences d'arbres, visite au pressoir, concours de dessin, plantations diverses.	Développement de la curiosité, découverte du milieu local.	Temps d'intervention trop court.	Pas de continuité faute d'encadrants.
GROC en CIRQUE	Organisation de différents ateliers: équilibre, jonglage et clown.	Développement de la motricité, acquisition d'aptitude physique.	Temps d'intervention trop court.	Pas de continuité faute de moyens financiers.
PMA	Projet Naturaville. Intervention d'un animateur du CPIE autour d'un thème.	Réalisation de mangeoires et nichoirs à oiseaux, familiarisation avec.	Temps d'intervention trop court et en fin de journée. Il n'est pas	Arrêt de la thématique.

EVALUATION QUALITATIVE

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITE

(sauf si vous l'avez déjà envoyé à la Caf)

	oui	non	en cours
Existe-t-il un projet pédagogique date d'actualisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Existe-t-il un règlement intérieur date d'actualisation	<input type="checkbox" value="2015"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueillez-vous des enfants en situation de handicap ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Différenciez-vous les activités selon les tranches d'âges ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appliquez-vous un barème de participation familiales modulé en fonction des ressources ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quels objectifs prioritaires sont abordés dans votre projet pédagogique pour les 4 années du contrat ?

- Sur quels axes de la politique éducative du territoire avez-vous travaillé votre projet ?
Epanouissement, rythme de vie, développement de la citoyenneté...)
- Favoriser l'accès pour tous les enfants aux loisirs et à la culture.
- Appréhender l'organisation des accueils, en fonction de l'aménagement des rythmes scolaires, en lien avec les partenaires et les familles.
- Poursuivre les efforts sur la lisibilité, l'harmonisation des actions sur le territoire et les passerelles entre les différents accueils.
- Développer les partenariats locaux et intercommunaux.
- Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

- Les jeunes sont-ils impliqués dans le projet éducatif ? Si oui, sous quelle forme ?
- Les jeunes sont sollicités toutes les semaines dans la structure ou au collège pour mettre en place des activités novatrices et/ou inhabituelles.
- Les jeunes sont partie prenante de la formalisation du cadre dans les accueils afin de faire émerger ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.

- Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre vos objectifs ?
- Sensibiliser l'équipe pour être à l'écoute du public
- Mettre en place des temps de concertation avec les différents partenaires pour proposer des actions novatrices
- Développer une passerelle 09/11 ans pour assurer une meilleure transition entre les centres de loisirs 03/12 et 12/17

- Quels sont les outils d'évaluation utilisés au cours de l'année ?

L'équipe fait un point mensuellement concernant les fréquentations et la programmation des activités.

- Avez-vous observé des évolutions et si oui lesquelles ?
- Au cours des dernières années, les jeunes viennent de l'ensemble de la commune et non plus majoritairement du quartier Champerriet.
- L'implication des jeunes est en forte augmentation. Ils participent à des activités sur le long terme.
- Le groupe qui fréquente les accueils s'est complètement renouvelé

En quoi le fonctionnement de votre structure répond-t-il aux besoins des familles résidant sur le territoire ?
(rayonnement, aménagement des horaires, amplitude d'ouverture, complémentarité avec les autres structures existantes...)

- tarification adaptée en fonction des ressources
- mode de garde pour les familles
- mise en place d'une restauration le mercredi midi pour les enfants de moins de 12 ans

En quoi la fréquentation de votre structure est satisfaisante ? (existe-t-il une liste d'attente, comment diffusez-vous l'information...)

La fréquentation de l'accueil est satisfaisante car de plus en plus de jeunes fréquentent la structure. De plus grâce aux démarches mises en place concernant la démarche participative, l'accueil devient un lieu de vie qu'il peuvent fréquenter à loisir. Les efforts vont désormais être axés sur une harmonisation de la fréquentation sur les différents types d'activités (culturelles, sportives et de consommation)
Les informations sont diffusées par SMS pour les familles inscrites sur la liste de diffusion et par mail. La presse locale est également exploitée.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) - 6 ANS ET + 6 ANS

N° dossier CAF

ANNEE

2015

Nom Alsh : Centre social AGASC	
Adresse : 41 grande rue 25550 Bavans	
Téléphone : 3 81 92 64 25	
Courriel : assos.gestion@wanadoo.fr	
Gestionnaire :	
N° de gestionnaire :	201
Nom du représentant légal : Dominique MIELLE	
Nom du directeur : AYDIN Nevin	

EVALUATION QUANTITATIVE

- Répartition géographique pour 2014

situez le lieu de résidence des enfants : communes, quartiers, secteurs...

	Nombre	%
Bavans	138	87,34%
Beÿche	1	0,63%
Courcelle lès montbéliard	2	1,27%
Etouvans	5	3,16%
Granges le Bourg	1	0,63%
Lougres	4	2,53%
Montenois	1	0,63%
Sainte Suzanne	1	0,63%
Valentigney	3	1,90%
Voujeaucourt	2	1,27%
TOTAL	158	100,00%

- Nbre d'enfants bénéficiaires de l'Aide au temps libre

	2011	2012	2013	2014
Caf	125	136	119	158
Mutualité sociale agricole	0	0	0	0
Autres organismes	0	0	0	0
TOTAL	125	136	119	158

CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT

- Personnel sur l'année

	Diplôme	Nature du contrat		Temps moyen de travail hebdomadaire	Temps de travail moyen auprès des enfants hebdomadaire
		CDD ou contrat aidé*	CDI		
Responsable CARRIER Romain	DEJEPS		x	35:00	18:18
Animatrice MAÎTRE Angélique	BAFD	x		20:00	11:03
BARENCOURT Sonia	BAFA		x	20:00	6:09
LOEWENSTEIN Marine	Licence pro		x	35:00	11:36
BARI Sébastien	BPJEPS		x	35:00	22:05
Stagiaire BORKOWSKI Jordan	BPJEPS			10:00	10:00
CÔTIN Jérémy					6:45
	TOTAL			155:00	85:56

* en cas de contrat aidé, préciser quel type de contrat

pour la saisie : 12h30 taper comme suit 12:30

- Taux d'encadrement :

- inférieur aux normes réglementaires
- identique aux normes réglementaires
- supérieur aux normes réglementaires

EVALUATION QUALITATIVE

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITE
(sauf si vous l'avez déjà envoyé à la Caf)

	oui	non	en cours
Existe-t-il un projet d'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il un règlement intérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quels objectifs prioritaires sont abordés dans votre projet pédagogique pour l'année évaluée ?

- Sur quels axes de la politique éducative du territoire avez-vous travaillé votre projet ?
Epanouissement, rythme de vie, développement de la citoyenneté...
- ✓ Permettre aux parents de s'impliquer dans l'éducation des enfants et participer à leur accès au citoyen de demain.
- ✓ Favoriser la relation entre parents et enfants à travers de support facilitant les échanges et le partage (jeux, livres, ...).
- ✓ Favoriser les passerelles visant une meilleure participation des familles à la vie sociale de Bavans.
- ✓ Prévenir l'isolement dans lequel certaines familles peuvent se trouver.

• Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre vos objectifs ?
A travers les échanges, les intervenantes sont disponible pour faire réfléchir les parents à des outils, des pistes concernant l'éducation des enfants (le sommeil, l'alimentation, le comportement ...). L'espace d'accueil est aménagé et sécurisé afin que le tout-petit puisse découvrir, jouer, explorer mais également pour que le parents puisse l'observer et apprécier les compétences que son enfant est en train de développer. L'animatrice référent famille du centre social étant présente lors de l'accueil, elle peut tenir informées les familles des autres actions proposées par le centre social en fonction de leurs besoins. L'infirmière de PMI est également là pour orienter les parents sur des problématiques de santé. Le lieu d'accueil est un espace important pour les parents qui apprécient de pouvoir échanger sur les questions qu'ils se posent dans l'éducation de leurs enfants.

- Quels sont les outils d'évaluation utilisés au cours de l'année ?

Afin d'évaluer l'action, un « cahier journal » est tenu chaque semaine par la référente famille dans lequel sont notés des indicateurs quantitatifs (participants, origines, âges ...) ainsi qu'un résumé des sujets abordés avec les familles.

- Avez-vous observés des évolutions et si oui lesquelles ?
 - le départ à la retraite de l'animatrice du lieu qui en était responsable depuis plusieurs années. A la suite de son départ, la référente famille du centre social étant formée à l'accompagnement à la parentalité et au massage bébé a pris le relais.
 - les locaux : le LAEP était situé dans un immeuble au sein du quartier Champerriet destiné la démolition. En juillet 2014, cet immeuble partiellement vidé de ses occupants relogés petit à petit a subi de multiples dégradations et notamment un cambriolage qui a fortement endommagé nos locaux. L'activité a dû être arrêtée durant une année (juillet 2014-septembre 2015). Le suivi des familles s'est de ce fait brusquement arrêté.
 - Perspectives : depuis septembre 2015, de nouveaux locaux partagés avec la PMI ont été attribué au lieu d'Accueil Enfants

En quoi le fonctionnement de votre structure répond t-il aux besoins des familles résidant sur le territoire ?
(rayonnement, aménagement des horaires, amplitude d'ouverture, complémentarité avec les autres structures existantes...)

Le rayonnement de la structure concerne la commune de Bavans mais également d'autres communes alentours qui font partie de la zone d'intervention de la PMI. Le lieu n'est ouvert pour le moment qu'une demi-journée par semaine mais durant 4 heures de temps afin de permettre aux parents de venir également après la sortie d'école pour les 3-6 ans. Les familles du territoire sont en demande de ce lieu dans lequel elles peuvent échanger et venir librement avec leurs enfants.

Actuellement, quels moyens mettez-vous en œuvre pour favoriser la participation des parents ?

- Instances

La présence des parents est obligatoire pour l'inscription au centre de loisirs. De plus ils ont l'obligation de se présenter pour inscrire leur(s) enfant(s) aux centres de loisirs en période scolaire.

- Fréquence

Toutes les semaines pour les petits
Chaque périodes de vacances pour les ados

Quels moyens mettez-vous en œuvre pour promouvoir un encadrement de qualité ?
(formations individuelles et/ou collectives, suivi professionnel, définition des postes...)

Formation sur la connaissance des publics, communication non violente
Re définition des fiches de postes des salariés

Quelles sont les relations partenariales avec les autres acteurs éducatifs ?
(autres Clsh, associations sportives et culturelles...)

Partenaires	Nature du partenariat	Points forts	Points faibles	Perspectives
Autres structures				
FRANCAS de la vallée du Rupt, Maison de quartier d'Etupes, Service jeunesse de Seloncourt	Mutualisation de moyens	- Mixité du public - Possibilité d'accès à des actions de grande envergure (ex : carte blanche)	- Inertie dans la prise de décision du grouper	- Création d'un groupe d'accueils de loisirs
CCAS	PRE			
Associations sportives				
Associations culturelles				
BPDJ Ma Scène Le 19 Le pavillon des sciences				
Autres associations				
ADDSEA	Co-animation de certaines activités	- Complémentarité des compétences - Meilleure connaissance des publics, plusieurs axes d'analyse	- Objectifs différents sur des mêmes activités	- Continuer à renforcer ce partenariat

Répartition filles/garçons

Concernant le rapport tarif et accessibilité des publics quels sont le(s) :

- Point(s) fort(s) :

Jusqu'en 2014, les locaux du LAEP étaient situés au sein d'un immeuble du quartier Champérier. Facilement identifiable pour les familles du quartier, le lieu était moins accessible pour les familles extérieures. Le LAEP est gratuit et anonyme pour les familles qui souhaitent s'y rendre.

- Point(s) faible(s) :

Les nombreux changements (lieux, intervenants ...) ont été déstabilisant pour les familles. Le défi actuel est donc de faire revenir les parents nombreux sur ce lieu après plusieurs mois de fermeture.

- Amélioration(s) à apporter :

La principale amélioration à apporter était l'accessibilité des locaux. Depuis septembre 2015, ce problème est résolu avec de nouveaux locaux mis à disposition par la Mairie bien plus accessibles et accueillants pour les familles.

En quoi la fréquentation de votre structure est satisfaisante ? (comment diffusez-vous l'information...)

La fréquentation ces dernières années a été en constante augmentation avec même parfois une très forte fréquentation par rapport à l'espace possible d'accueil. La présence de la consultation de PMI permet de faire venir de nombreux parents avec leur nouveau né afin de suivre son bon développement. Puis nous constatons que ces familles reviennent par la suite, pas forcément pour la consultation mais aussi pour profiter du lieu.

Actuellement, quels moyens mettez-vous en œuvre pour favoriser la participation des parents ?

L'infirmière de PMI ainsi que la référente famille parle du LAEP aux familles qu'elles rencontrent au quotidien. Les partenaires (Relais assistantes maternelles, éducateurs de prévention, CCAS ...) sont également des relais auprès des familles.

- Fréquence

Quels moyens mettez-vous en œuvre pour promouvoir un encadrement de qualité ?
(formations individuelles et/ou collectives, suivi professionnel, définition des postes...)

La formation professionnelle continue et l'analyse des pratiques sur la thématique de la parentalité positive et la communication bienveillante permettent de maintenir / renforcer les compétences de l'animatrice référente famille. Une formation sur les massages bébé vient compléter le cursus de formation de cette dernière.

Quelles sont les relations partenariales avec les autres acteurs éducatifs ?
(autres Clsh, associations sportives et culturelles...)

Partenaires	Nature du partenariat	Points forts	Points faibles	Perspectives
Autres structures				
Direction des solidarités (Conseil Général) Cabinets de sages-femmes, Lieu d'accueil enfants-parents « la courte échelle », hôpital de Montbéliard ...	Co-animation transmission des outils de communication aux familles	complémentarité des interventions		développement d'animations thématiques autour de l'éducation et la naissance.
Dénomination de l'action:				
Associations culturelles				
Ma scène Nationale	participation des familles aux spectacles petite enfance proposés	ouverture culturelle, sensibiliser les familles qui n'ont par ailleurs pas accès à ces spectacles	appréhension des familles : méconnaissance du lieu et peur que l'enfant n'ait pas un comportement adapté pendant le spectacle	Développer la participation des familles dans le choix des spectacles
Autres associations				

Répartition filles/garçons

20 filles / 18 garçons

Concernant le rapport tarif et accessibilité des publics quels sont le(s) :

- Point(s) fort(s) :

Jusqu'en 2014, les locaux du LAEP étaient situés au sein d'un immeuble du quartier Champerriet. Facilement identifiable pour les familles du quartier, le lieu était moins accessible pour les familles extérieures. Le LAEP est gratuit et anonyme pour les familles qui souhaitent s'y rendre.

- Point(s) faible(s) :

Les nombreux changements (lieux, intervenants ...) ont été déstabilisant pour les familles. Le défi actuel est donc de faire revenir les parents nombreux sur ce lieu après plusieurs mois de fermeture.

- Amélioration(s) à apporter :

La principale amélioration à apporter était l'accessibilité des locaux. Depuis septembre 2015, ce problème est résolu avec de nouveaux locaux mis à disposition par la Mairie bien plus accessibles et accueillants pour les familles.

En quoi la fréquentation de votre structure est satisfaisante ? (comment diffusez-vous l'information...)

La fréquentation ces dernières années a été en constante augmentation avec même parfois une très forte fréquentation par rapport à l'espace possible d'accueil. La présence de la consultation de PMI permet de faire venir de nombreux parents avec leur nouveau né afin de suivre son bon développement. Puis nous constatons que ces familles reviennent par la suite, pas forcément pour la consultation mais aussi pour profiter du lieu.

Actuellement, quels moyens mettez-vous en œuvre pour favoriser la participation des parents ?

L'infirmière de PMI ainsi que la référente famille parle du LAEP aux familles qu'elles rencontrent au quotidien. Les partenaires (Relais assistantes maternelles, éducateurs de prévention, CCAS ...) sont également des relais auprès des familles.

- Fréquence

Quels moyens mettez-vous en œuvre pour promouvoir un encadrement de qualité ?
(formations individuelles et/ou collectives, suivi professionnel, définition des postes...)

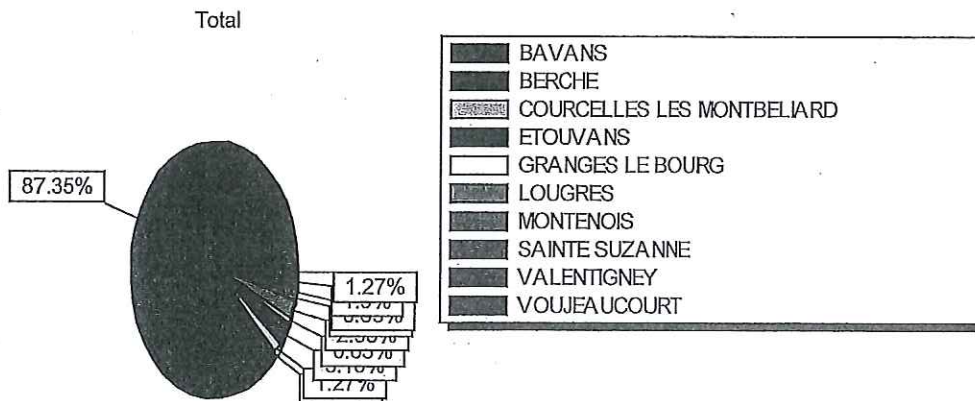
La formation professionnelle continue et l'analyse des pratiques sur la thématique de la parentalité positive et la communication bienveillante permettent de maintenir / renforcer les compétences de l'animatrice référente famille. Une formation sur les massages bébé vient compléter le cursus de formation de cette dernière.

Etude sociologique

Comptage individu
 Nés entre le 01/01/1997 et le 31/12/2012
 Inscrits entre le 01/01/2014 et le 31/12/2014

Inscrits sur Automne 12/17 2014, Eté 12-17 2014, Mercredis 12-17, Mercredis 12-17 2014-2015, Mercredis 3-12 2013-2014, Mercredis 3-12 2014-2015, hiver 12-17 2014 - erreur, hiver-12/17-2014, printemps 12-17 2014, SEJOUR HIVER 2014, Sejour ete 2014, CLAS 12/17 2013-2014, CLAS 12/17 2014-2015, CLAS 3/12 2013-2014, CLAS 3/12 2014-2015, VAA 2013-2014, VAA 2014-2015

VILLE	Nb	%
BAVANS	138	87.34 %
BERCHE	1	0.63 %
COURCELLES LES MONTBELIARD	2	1.27 %
ETOUVANS	5	3.16 %
GRANGES LE BOURG	1	0.63 %
LOUGRES	4	2.53 %
MONTENOIS	1	0.63 %
SAINTE SUZANNE	1	0.63 %
VALENTIGNEY	3	1.9 %
VOUJEAUCOURT	2	1.27 %
Total	158	100 %



Etude sociologique

Comptage individu

Nés entre le 01/01/1997 et le 31/12/2012

Inscrits entre le 01/01/2014 et le 31/12/2014

Inscrits sur Automne 12/17 2014, Eté 12-17 2014, Mercredis 12-17, Mercredis 12-17 2014-2015, Mercredis 3-12 2013-2014, Mercredis 3-12 2014-2015, hiver 12-17 2014 - erreur, hiver-12/17-2014, printemps 12-17 2014, SEJOUR HIVER 2014, Sejour ete 2014, CLAS 12/17 2013-2014, CLAS 12/17 2014-2015, CLAS 3/12 2013-2014, CLAS 3/12 2014-2015, VAA 2013-2014, VAA 2014-2015

QUOTIENT	Nb	%
De 0.00 à 775.00	81	51.27 %
De 776.00 à 9 999.00	77	48.73 %
Total	158	100 %

